

8684/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 mai 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 mai 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Nomination de Mme Martina KOSTURÁKOVÁ, membre pour la Slovaquie, en remplacement de M. Ladislav KEREKEŠ, démissionnaire

E 16710

Bruxelles, le 3 mai 2022
(OR. fr)

8684/22

SOC 243
EMPL 149
SAN 238

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M ^{me} Martina KOSTURÁKOVÁ, membre pour la Slovaquie, en remplacement de M. Ladislav KEREKEŠ, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Ladislav KEREKEŠ, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Slovaquie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M^{me} Martina KOSTURÁKOVÁ
National Labour Inspectorate
Masarykova 10
040 01 Košice
tel.: +421 55 79 79 927
mobil: +421 907 811 574
e-mail: martina.kosturakova@ip.gov.sk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 6 juin 2019^{3,4} et du 8 juillet 2019⁵, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ladislav KEREKEŠ.
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

³ JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

⁴ JO L 156 du 13.6.2019, p. 3.

⁵ JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

Article premier

M^{me} Martina KOSTURÁKOVÁ est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Ladislav KEREKEŠ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====